

TOUR JEAN SANS PEUR

20 ans d'ouverture au public

CRIMES ET JUSTICES *au Moyen Âge*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les sources judiciaires de la fin du Moyen Âge permettent d'exhumer nombre de cas criminels qui battent en brèche l'image trop souvent violente et expéditive attribuée à la justice médiévale. Surtout ces sources permettent d'établir une hiérarchie des crimes, différente de notre justice actuelle, où la renommée (la *fama*) tient une place importante, quelle que soit l'origine sociale des individus, si bien que l'homicide pour l'honneur est souvent excusable.

Exposition réalisée dans le cadre des 20 ans d'ouverture de la tour Jean sans Peur au public et des 600 ans de l'assassinat de Jean sans Peur.

Visuel : Le pilori, *Coutumes de Toulouse*, Toulouse, XIII^e s. Paris, BnF, ms Latin 9167, folio 30

COMMISSAIRE D'EXPOSITION

Claude Gauvard
professeur émérite d'histoire médiévale
Paris 1 Panthéon- Sorbonne

CONTRIBUTIONS

SUR LES PRISONS PARISIENNES
Julie Claustre
maître de conférences en histoire médiévale
Paris 1 Panthéon- Sorbonne

POUR LA DOCUMENTATION ICNOGRAPHIQUE

Danièle Alexandre-Bidon
historienne, E.H.E.S.S.

JOURS D'OUVERTURE ET HORAIRES DE L'EXPOSITION

8 mai – 29 décembre
13h30 - 18h00
du mercredi au dimanche

TARIFS

visite libre : 6 €, TR 3,50€
(tour Jean sans Peur + exposition)
visite guidée (sur résér.) : 10€, TR 7€
(exposition uniquement)

AUTOUR DE L'EXPOSITION

*Cycle de conférences,
concert,
Soirée Crimes médiévaux*
Visites couplées avec la *Conciergerie*
Programme disponible sur le site
[:www.tourjeansanspeur.com](http://www.tourjeansanspeur.com)
tel : 0140262028

EN PARTENARIAT AVEC

[Le Centre des Monuments Nationaux](#)
[\(Conciergerie-Sainte Chapelle\),](#)
[Le musée du Barreau de Paris,](#)
[Le musée en ligne Criminocorpus](#)
[Les Amis du Musée de Cluny](#)
[La ville de Montereau](#)
(lieu de l'assassinat de Jean sans Peur)

CONTACT PRESSE

Agnès Lavoye
Responsable des publics
et de la communication
En charge de la programmation

TOUR JEAN SANS PEUR

20, rue Étienne Marcel
75002 Paris
tél. : 01 40 26 20 28
courriel : contact@tourjeansanspeur.com
site : www.tourjeansanspeur.com
Twitter : [@TourJSP](#)

ACCÈS

Métro : ligne 4, station Étienne Marcel
Bus : ligne 29, arrêt Turbigo/
Étienne Marcel
RER : lignes A, B, D, station Les Halles
Parking : Les Halles-Nord
et Saint-Eustache

Crimes et justices au Moyen Âge

La justice médiévale diffère de celle d'aujourd'hui et accorde une très grande importance à la réputation des personnes, favorisant les crimes pour l'honneur qui font partie des homicides les plus fréquents. Ils sont appelés « beaux faits » et peuvent même être pardonnés suivant les circonstances, de même que le vol si l'accusé(e) est capable de prouver qu'il(elle) était dans le besoin.

La justice, très complexe car partagée entre différentes juridictions qu'elle dépende du roi, de l'Église ou des villes, ne doit pas être rendue à la légère et les juges ne doivent pas faillir. Contrairement aux idées reçues, elle n'est pas expéditive, bien qu'elle soit souvent punitive. Ainsi le voleur, pour éviter la récidive, peut être marqué par une oreille coupée. Parallèlement, la justice du roi, tout au long du Moyen Âge, s'immisce dans les différentes juridictions et offre par la grâce royale, à partir du XIV^e s., l'exemple de la miséricorde divine. Dans ce contexte, la peine capitale reste rare. Est préféré le bannissement, châtement éprouvant car synonyme de mort sociale pour l'individu, coupé de ses liens communautaires, comme ce fut le cas pour le poète François Villon.

Répertoire des crimes

Les infractions les plus nombreuses sont les simples délits qui, tels les petits larcins, sont sanctionnés par des amendes fixes.

Le crime, lui, porte sur des atteintes graves à la personne, aux biens et à l'ordre moral. Il se définit comme un « excès », un « maléfice », voire un péché. Le coupable a « meurtri », « emblé », « eu compagnie charnelle »... Il est alors dit « larron » et parfois « très fort larron ». Cette transformation est cependant limitée aux « crimes énormes », ceux de la grande criminalité (vol aggravé, meurtre prémédité, rapt, trahison ou incendie de maison). De nombreux crimes échappent néanmoins à la justice et le chiffre noir de la criminalité est impossible à évaluer.

Justices en concurrence

Les justices médiévales sont enchevêtrées. Si le roi ne tarde pas à dominer l'ensemble à partir du XIII^e siècle, de nombreux conflits opposent les justices, donnant lieu à des cérémonies ritualisées qui permettent à la juridiction lésée de « ressaisir » son droit. Celui qui a empiété sur le pouvoir de l'autre lui offre un objet symbolique, en général un gant, comme preuve de la réparation. Les sanctions prises par ces différents tribunaux sont parfois complémentaires. Par exemple, les endettés peuvent être poursuivis devant les officialités et être excommuniés. Leur sanction est alors annoncée à la messe du dimanche.

Crimes et châtements

Parmi les exécutions capitales, la pendaison est la plus fréquente. Elle est réservée aux meurtriers et aux voleurs, voire à un criminel politique comme Enguerrand de Marigny, ancien conseiller de Philippe le Bel, jugé pour malversations et sorcellerie le 30 avril 1315.

Le condamné, exécuté en chemise, reste plusieurs années au gibet jusqu'à décomposition totale de son corps et il ne peut pas être enseveli en terre chrétienne. C'est la « male mort ». Elle fait peur car elle menace le corps de ne pas ressusciter le jour du Jugement dernier, même si la confession des condamnés à mort est autorisée à partir de 1397.

L'exécution capitale est aussi une source de déshonneur pour le supplicié et pour sa parenté. C'est pourquoi certaines familles préfèrent que le corps soit noyé plutôt que pendu. Mais ces exécutions, objets de nombreux fantasmes, sont plus rares qu'on ne le croit.